



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 6 novembre 2023  
(OR. en)

---

Dossiers interinstitutionnels:  
2023/0257(NLE)  
2023/0260(NLE)

---

14822/23  
ADD 1

LIMITE

COLAC 131  
POLCOM 260

#### NOTE POINT "I/A"

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil                                                                                                                                                                                                                                       |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents/Conseil                                                                                                                                                                                                                          |
| Objet:        | Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord-cadre avancé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part<br>- Déclaration de l'Allemagne |

#### Déclaration de la République fédérale d'Allemagne

La République fédérale d'Allemagne se félicite de la signature de l'accord-cadre avancé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, étant entendu que les parties mettront tout en œuvre pour parvenir à une interprétation contraignante précisant les normes de protection des investissements au moyen d'une décision en temps quasi-réel du conseil conjoint UE-Chili.

Dans ce contexte, la République fédérale d'Allemagne souligne la pertinence de la déclaration interprétative commune sur les dispositions relatives à la protection des investissements figurant dans l'accord-cadre avancé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Chili, d'autre part, jointe audit accord, qui renforce déjà le droit de réglementer en ce qui concerne les mesures de protection du climat.